

Actualités OFS

15 Éducation et science

Neuchâtel, décembre 2016

Dépenses publiques d'éducation 2005–2014

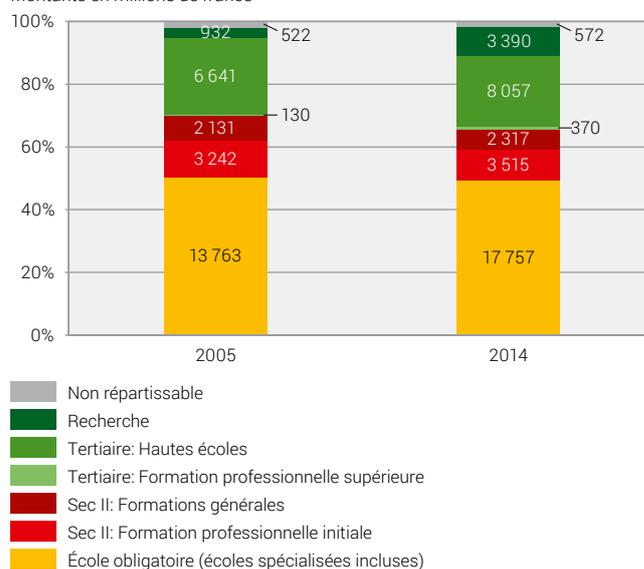
Le système éducatif est financé en grande partie par les pouvoirs publics qui, en 2014, ont investi 36 milliards de francs dans l'éducation. Ce montant correspond à 5,6% du produit intérieur brut (PIB) de la Suisse; ce pourcentage se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE. La moitié des dépenses publiques d'éducation sont affectées à l'école obligatoire. Dans les années 2005 à 2014, les dépenses d'éducation se sont accrues, à l'image de l'ensemble des dépenses publiques et du PIB.

Les dépenses publiques d'éducation sont passées de 27,4 milliards de francs en 2005 à 36,0 milliards de francs en 2014, ce qui représente une hausse de 27% en termes réels¹.

En 2014, les cantons et les communes ont dépensé 90% de la somme investie dans la formation et la Confédération 10%. 49% des dépenses publiques d'éducation ont été consacrés à l'école obligatoire (y c. les écoles spécialisées) (G1). Ce degré de formation totalise près de 60% des personnes en formation et la majorité des enseignants (près de deux tiers des équivalents plein temps). Un quart des dépenses était destiné au degré tertiaire et 16% au degré secondaire II. Ces proportions n'ont guère varié entre 2005 et 2014. Enfin, 9% des dépenses sont allées à la recherche en 2014, contre 3% en 2005.

Dépenses publiques d'éducation, en 2005 et 2014 G 1

Montants en millions de francs



Sources: OFS – ÖBA; AFF – SF

© OFS 2016

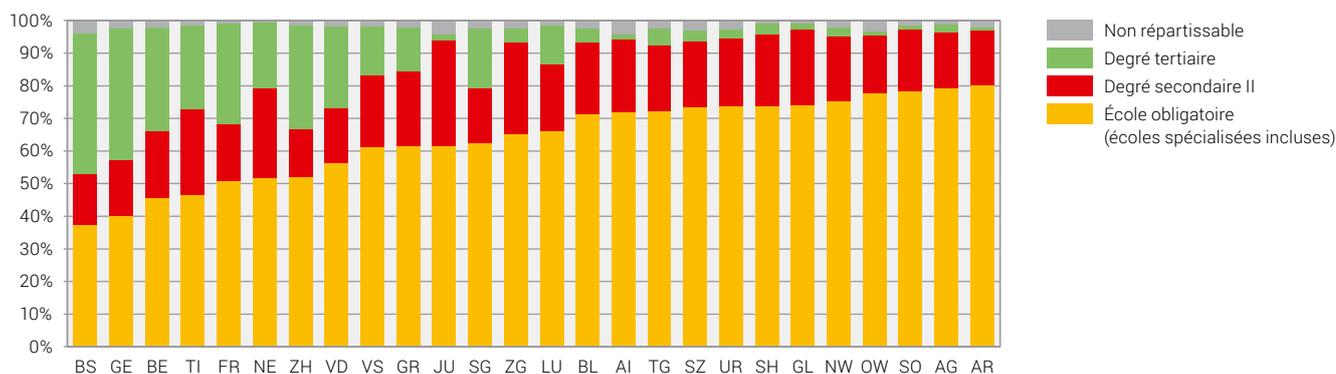
¹ Les valeurs réelles sont obtenues en corrigeant les valeurs nominales de la variation de prix (déflation) à l'aide de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC).

Exception faite des cantons de Bâle-Ville, de Genève, de Berne et du Tessin, tous les cantons consacrent la moitié au moins de leurs dépenses publiques d'éducation à l'école obligatoire (y c. les écoles spécialisées) (G2). La part de leurs dépenses en faveur du degré secondaire II s'échelonne entre 14% (Zurich) et 32% (Jura). Quant à la part des dépenses affectées au degré tertiaire, elle

dépend de l'existence ou non d'une université dans le canton et varie de moins de 10% (Appenzell Rh.-Int., Appenzell Rh.-Ext., Soleure, Obwald, Glaris, Jura, Argovie, Nidwald, Uri, Schwytz, Schaffhouse, Bâle-Campagne, Zoug et Thurgovie) à 43% dans le canton de Bâle-Ville.

Répartition des dépenses publiques d'éducation selon le degré de formation, en 2014

G 2



Sources: OFS - ÖBA; AFF - SF

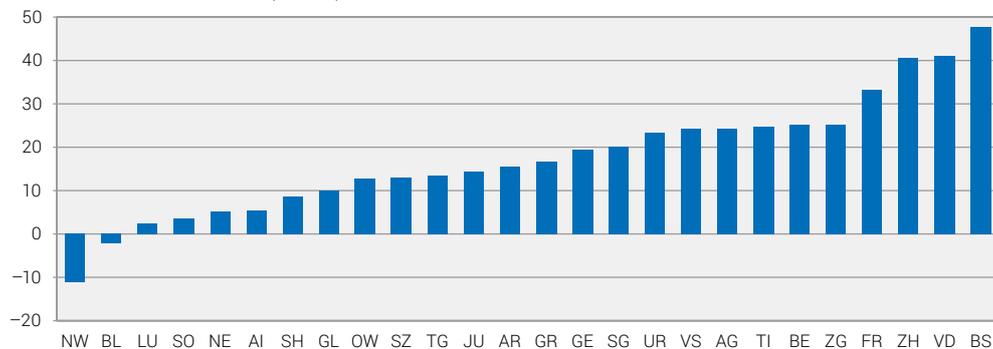
© OFS 2016

Dépenses publiques d'éducation, de 2005 à 2014

G 3

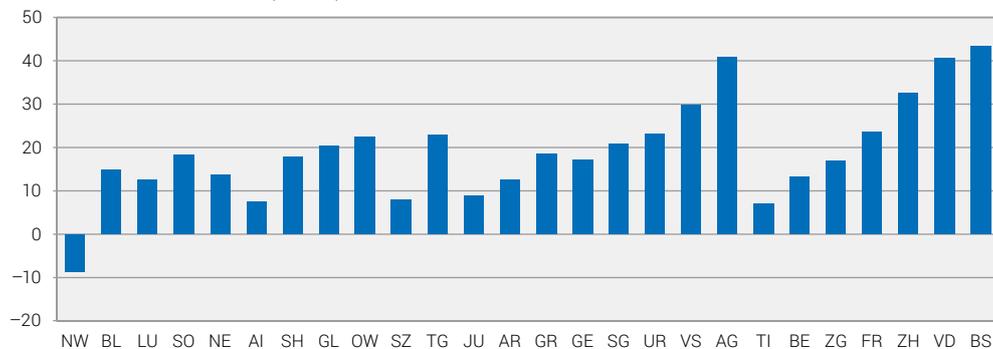
Total

Indice basé sur les valeurs réelles (2005=0)



Scolarité obligatoire

Indice basé sur les valeurs réelles (2005=0)



Sources: OFS - ÖBA, IPC; AFF - SF

© OFS 2016

L'évolution des dépenses publiques d'éducation varie selon les cantons et n'est pas linéaire au sein des cantons eux-mêmes (G3).

Au cours des dix années considérées ici, tous les cantons, à l'exception des cantons de Nidwald (-11%) et de Bâle-Campagne (-2%), ont enregistré une hausse de leurs dépenses d'éducation. Cette hausse a été la plus marquée dans les cantons de Bâle-Ville (+48%), Vaud (+41%), Zurich (+41%) et Fribourg (+33%).

Entre 2005 et 2014, les dépenses publiques consacrées à l'école obligatoire (y c. les écoles spécialisées) se sont également accrues dans tous les cantons, exception faite du canton de Nidwald. La plus forte progression (30% et plus) a été relevée dans les cantons de Bâle-Ville, d'Argovie, de Vaud, de Zurich et du Valais.

En 2014, les dépenses d'éducation de la Suisse représentaient 5,6% du PIB. La proportion était de 2,8% du PIB pour l'école obligatoire (y c. les écoles spécialisées), de 0,9% pour le degré secondaire II et de 1,8% pour le degré tertiaire (y c. la recherche).

En comparaison cantonale, le canton de Fribourg affiche les dépenses les plus élevées en pourcentage du PIB (7,8%), tandis que le canton de Zoug ferme la marche avec 2,6% (G5).

Rapportées au PIB, les dépenses pour l'école obligatoire sont les plus importantes dans le canton d'Argovie (4,3%) et les plus faibles (moins de 2%) dans les cantons de Bâle-Ville, de Zoug et du Tessin.

La part des dépenses affectée au degré tertiaire (y c. la recherche) est sensiblement plus élevée dans les cantons universitaires, ceux de Fribourg et de Genève se classant en tête avec respectivement 2,4% et 2,1%.

Produit intérieur brut (PIB)

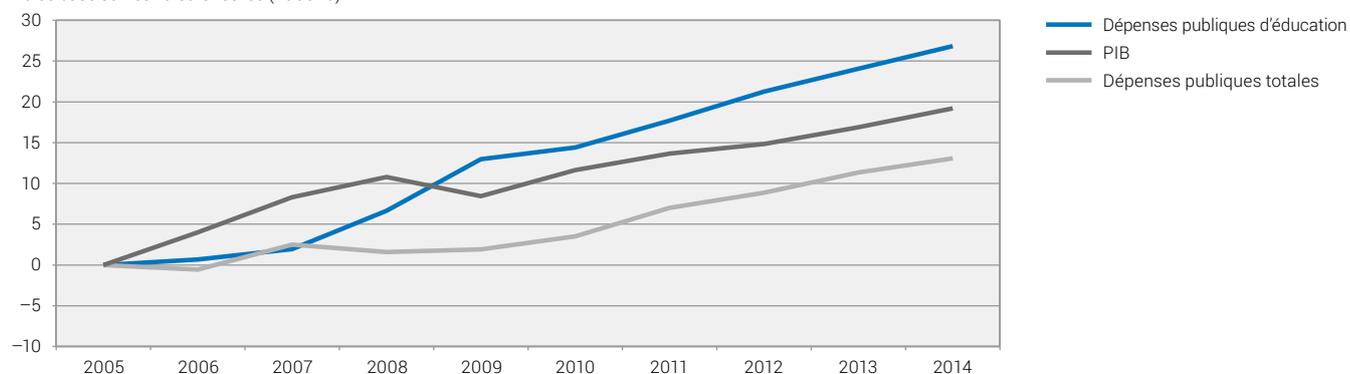
L'évolution de l'économie nationale a une influence sur les dépenses d'éducation. Financées principalement par les budgets publics, elles sont tributaires de la croissance économique et de la volonté des autorités de leur consacrer une partie des ressources fiscales. Le PIB est couramment utilisé pour mesurer l'activité économique d'un pays; dans le cas de la Suisse, on calcule aussi un PIB par canton. Le PIB par tête est quant à lui habituellement utilisé comme indicateur du niveau de vie des habitants d'un pays.

En 2014, le PIB de la Suisse atteignait 643 784 milliards de francs, contre 507 463 milliards en 2005, ce qui représente une hausse de 19% en termes réels (G4). De 2005 à 2007, le PIB a progressé plus rapidement que les dépenses d'éducation. Avec le début de la crise financière internationale en 2008, la croissance du PIB a ralenti, celle des dépenses d'éducation étant freinée une année après. Dès 2010, le PIB, les dépenses publiques totales et celles d'éducation augmentent de manière continue.

Dépenses publiques totales et d'éducation et produit intérieur brut (PIB), de 2005 à 2014

G 4

Indice basé sur les valeurs réelles (2005=0)

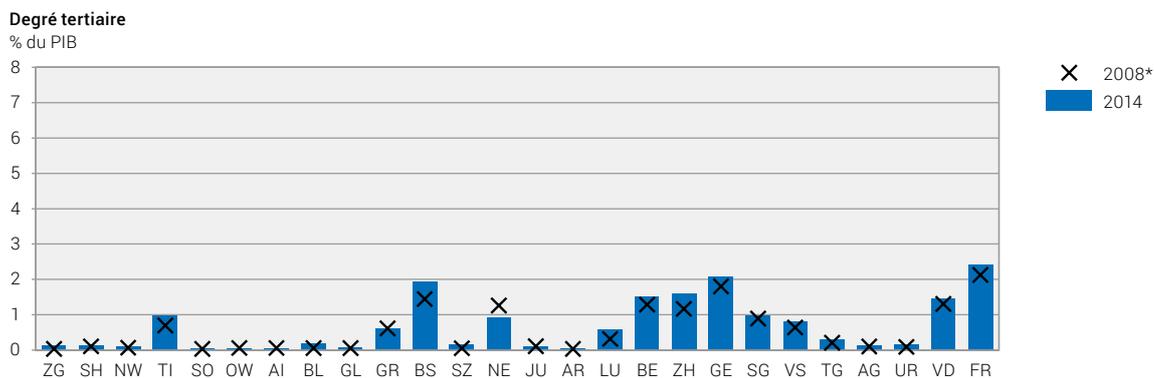
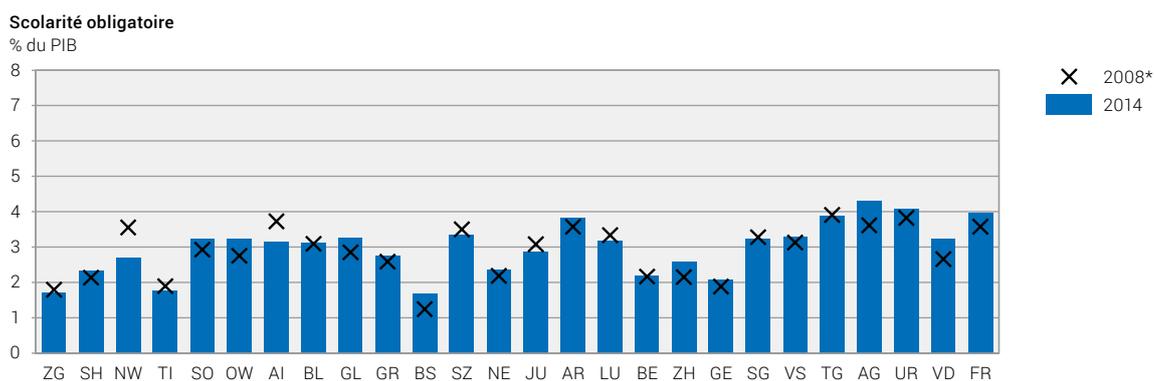
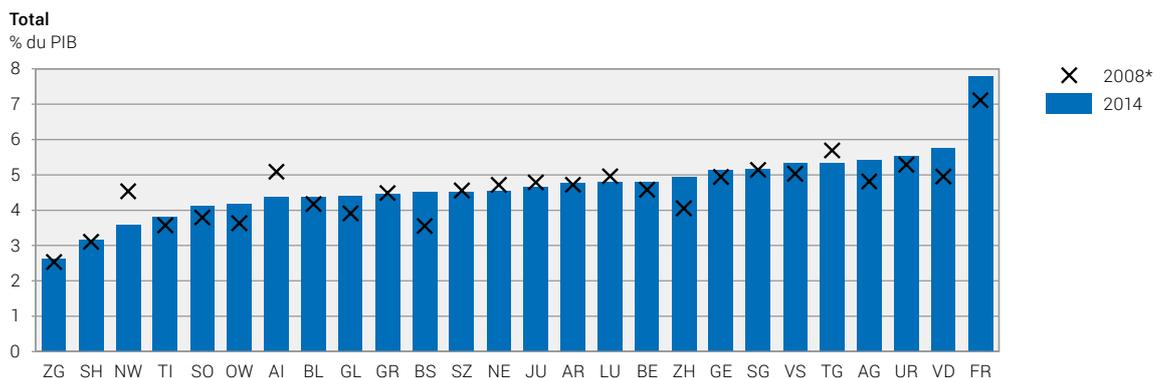


Sources: OFS – ÖBA, CN, IPC; AFF – SF

© OFS 2016

Dépenses publiques d'éducation en % du produit intérieur brut (PIB)

G 5



* Le produit intérieur brut des cantons est disponible seulement depuis 2008.

Sources: OFS – ÖBA, CN; AFF – SF

© OFS 2016

Si l'on rapporte les dépenses cantonales et le PIB à la population résidente moyenne, les cantons de Bâle-Ville, de Genève et de Zurich devançant les autres cantons aussi bien pour ce qui est des dépenses d'éducation par tête que du PIB par tête (G6).

De 2008 à 2014, les dépenses d'éducation ont crû plus fortement que le PIB dans la majorité des cantons (G7). La situation est différente dans le canton de Nidwald, qui a enregistré une hausse de 15% de son PIB mais une baisse de 5% de ses dépenses publiques d'éducation. La part de ces dernières, calculée en pourcentage du PIB, a dès lors reculé de 18% (de 4,3% à 3,6%). Dans le canton de Thurgovie, la croissance du PIB a été plus importante que celle des dépenses d'éducation, d'où une baisse de 6% de la part de ces dernières (de 5,7% à 5,3%). Au cours de la période considérée, les dépenses publiques d'éducation ont augmenté,

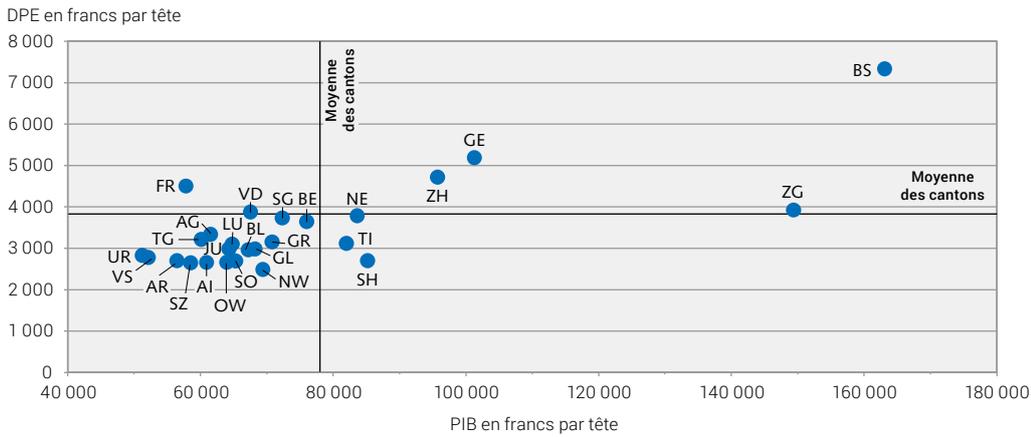
proportionnellement parlant, plus fortement que le PIB dans la majorité des cantons. Il en résulte une augmentation de la part de ces dépenses en pour cent du PIB.

Comparaisons internationales (G8, G10 et G17)

Pour assurer une meilleure lisibilité, nous avons procédé à une sélection parmi les pays comparés. Pour certains d'entre eux, tous les indicateurs ne sont cependant pas disponibles. Les chiffres relatifs à l'ensemble des pays membres de l'OCDE peuvent être consultés sur le site Internet de l'OCDE: www.oecd.org/edu/eag.htm

Dépenses publiques d'éducation (DPE) et produit intérieur brut (PIB) par habitant/e, en 2014

G 6

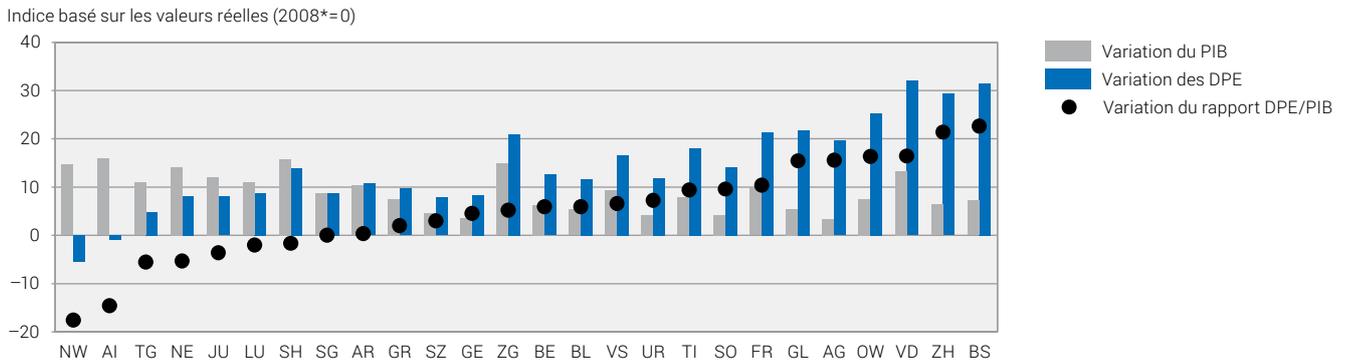


Sources: OFS – ÖBA, CN, STATPOP; AFF – SF

© OFS 2016

Dépenses publiques d'éducation (DPE) et produit intérieur brut (PIB), de 2008 à 2014

G 7



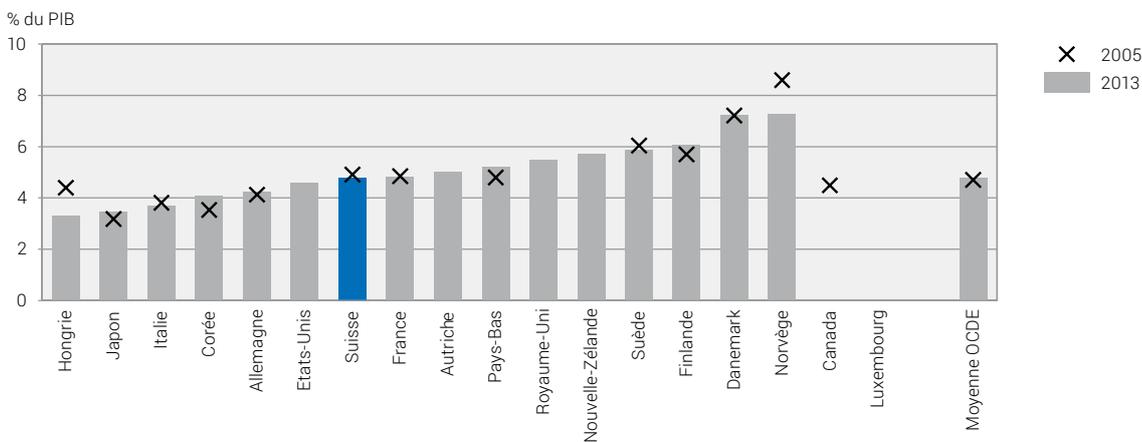
* Le produit intérieur brut des cantons est disponible seulement depuis 2008.

Sources: OFS – ÖBA, CN, IPC; AFF – SF

© OFS 2016

Dépenses publiques d'éducation directes en % du produit intérieur brut (PIB)

G 8



Données les plus actuelles: 2013
 Dépenses publiques d'éducation directes: sans les transferts financiers entre la Confédération, les cantons et les communes
 Autriche, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et Etats-Unis: pas de données disponibles pour 2005
 Canada et Luxembourg: pas de données disponibles pour 2013

Source: OCDE – Regards sur l'éducation 2016

© OFS 2016

En comparaison internationale, la Suisse se situe dans la moyenne de l'OCDE (4,8%) si l'on considère la part de ses dépenses d'éducation rapportée au PIB (dépenses d'éducation sans les transferts financiers entre la Confédération, les cantons et les communes) (G8). La Norvège (7,3%) et le Danemark (7,2%) affichent les parts les plus élevées et la Hongrie la part la plus faible (3,3%).

De 2005 à 2013, les deux tiers des pays dont les données étaient disponibles ont vu leurs dépenses publiques d'éducation croître plus rapidement que leur PIB.

Dépenses publiques totales

La répartition des deniers publics entre les différents secteurs de l'État, tels que la formation, la santé, les affaires sociales, la sécurité ou la défense, dépend des priorités du pays et de la nécessité de financer ces secteurs avec l'argent public afin qu'ils fournissent les prestations nécessaires dans la quantité voulue.

En 2014, la Confédération, les cantons et les communes ont dépensé 207,6 milliards de francs au total pour des tâches publiques, contre 177,1 milliards de francs en 2005. Ces dépenses se répartissent entre dix postes budgétaires. La sécurité sociale est le poste qui reçoit la part la plus élevée (39,6%), devant l'éducation (17,3%).

La répartition des dépenses totales entre les secteurs d'activités varie d'un canton à l'autre: la sécurité sociale n'est par exemple pas partout le poste budgétaire le plus important. Les cantons des Grisons et de Fribourg ont des dépenses totales semblables, mais celles-ci se répartissent différemment entre

les postes budgétaires. Le canton des Grisons consacre la plus grande part de ses dépenses publiques au «trafic et télécommunications», alors que Fribourg affecte la proportion la plus élevée de son budget à l'éducation.

Dans la majorité des cantons, le budget de l'éducation représente environ un cinquième des dépenses totales; dans trois cantons (Fribourg, Zurich et Argovie), il dépasse 30% du budget total (G9).

Entre 2005 et 2014, la part des dépenses publiques consacrées à l'éducation a augmenté dans la majorité des cantons. Elle a enregistré une baisse dans huit cantons (Bâle-Campagne, Schwytz, Zoug, Thurgovie, Soleure, Valais, Appenzell Rh.-Int. et Nidwald).

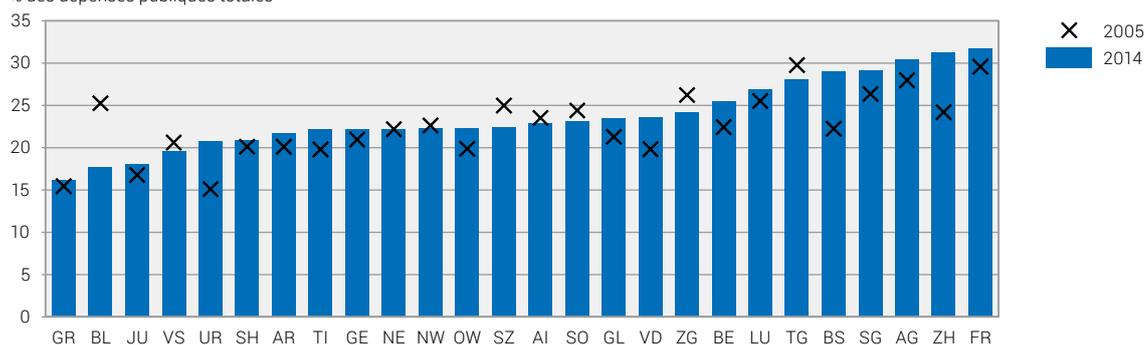
En comparaison internationale, la Suisse compte parmi les pays de l'OCDE dont les dépenses d'éducation représentent la part la plus élevée des dépenses publiques (14,9%, dépenses d'éducation sans les transferts financiers entre la Confédération, les cantons et les communes) (G10). En 2013, les pays de l'OCDE ont consacré en moyenne 11,2% de leurs dépenses publiques à l'éducation, tous degrés confondus. La proportion s'échelonne entre 6,8% en Hongrie et plus de 18% en Nouvelle-Zélande.

À la différence de la Suisse, près de deux tiers des pays dont les données sont disponibles ont enregistré une baisse de la part de leurs dépenses publiques d'éducation entre 2005 et 2013.

Dépenses publiques d'éducation en % des dépenses publiques totales

G 9

% des dépenses publiques totales

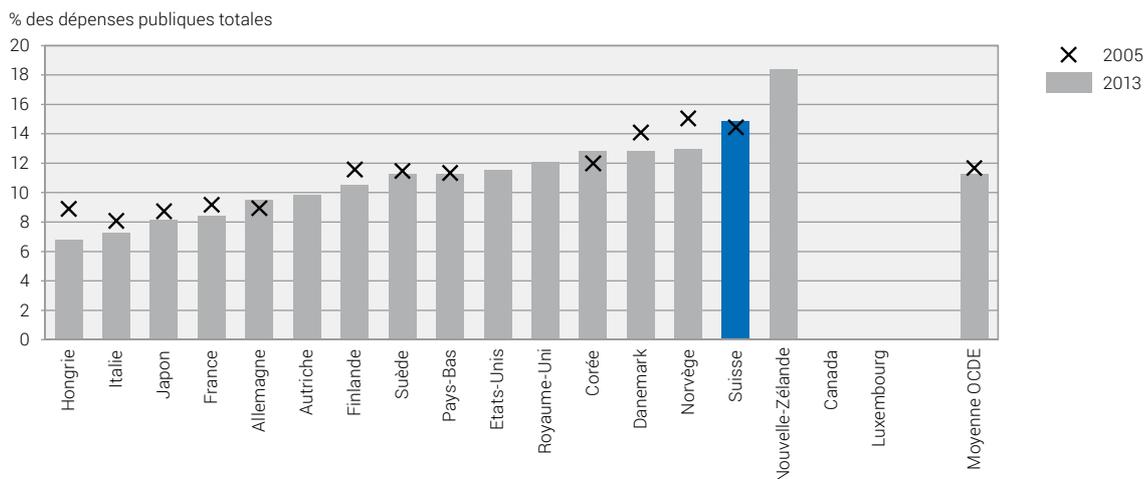


Sources: OFS – ÖBA; AFF – SF

© OFS 2016

Dépenses publiques d'éducation directes en % des dépenses publiques totales

G 10



Données les plus actuelles: 2013

Dépenses publiques d'éducation directes: sans les transferts financiers entre la Confédération, les cantons et les communes

Autriche, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et Etats-Unis: pas de données disponibles pour 2005

Canada et Luxembourg: pas de données disponibles pour 2013

Suisse: institutions de formation publiques uniquement

Sources: OCDE – Regards sur l'éducation 2016

© OFS 2016

Nombre de personnes en formation

Le montant des dépenses d'éducation d'un pays dépend de ses ressources, mais aussi de facteurs structurels tels que le nombre de jeunes gens d'âge scolaire et la participation à la formation.

Durant l'année scolaire 2005/06, 1,4 million de personnes suivaient une formation dans les écoles publiques et les écoles privées subventionnées de Suisse. Elles étaient 1,5 million en 2014/15, soit 5% de plus. Dans le même temps, la population résidante s'est accrue plus fortement, passant de 7,5 millions en 2005 à 8,2 millions en 2014, ce qui correspond à une hausse de 10%.

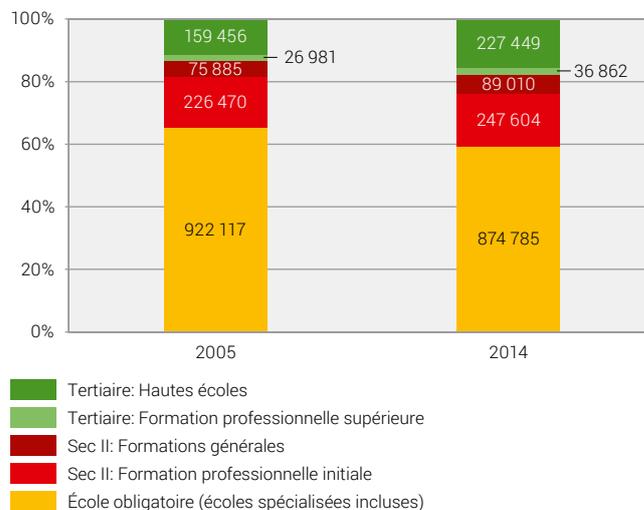
La Constitution fédérale garantit le droit à un enseignement de base gratuit. L'école obligatoire est entièrement financée par les pouvoirs publics. Les communes garantissent à chaque enfant l'accès gratuit à l'école publique de son lieu de domicile. Au cours de l'année scolaire 2014/15, 95% des élèves de la scolarité obligatoire fréquentaient une école publique.

En 2014², on dénombrait dans la scolarité obligatoire quelque 875 000 personnes en formation dans une école publique ou privée subventionnée ou dans une école spécialisée (G11). Elles étaient environ 5% de plus en 2005 dans ces institutions; les dépenses affectées à ce degré de formation (y c. les écoles spécialisées) ont augmenté de 24% en termes réels (G12). Les dépenses par élève se sont aussi accrues entre 2005 et 2014 (G13). Leur montant s'élevait à 20 600 francs en moyenne en 2014 pour ce degré de formation.

Personnes en formation, en 2005 et 2014

Personnes en formation pondérées*

G 11



* Exemple de pondération: personnes en formation année civile 2014 = (7/12 année scolaire 2013/14) + (5/12 année scolaire 2014/15)

Sources: OFS – SDL, SIUS

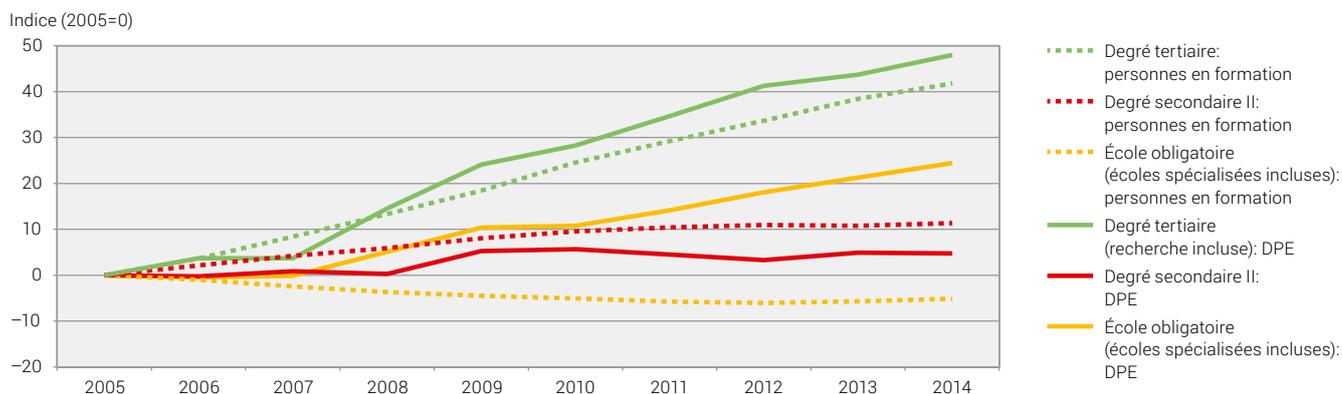
© OFS 2016

² Les personnes en formation sont pondérées pour convertir les années scolaires en années civiles. Les personnes en formation en 2014 comprennent ainsi les effectifs des années scolaires 2013/2014 (7/12) et 2014/15 (5/12).

Personnes en formation et dépenses publiques d'éducation (DPE)

Personnes en formation pondérées*, dépenses d'éducation en valeurs réelles

G 12



* Exemple de pondération: personnes en formation année civile 2014 = (7/12 année scolaire 2013/14) + (5/12 année scolaire 2014/15)

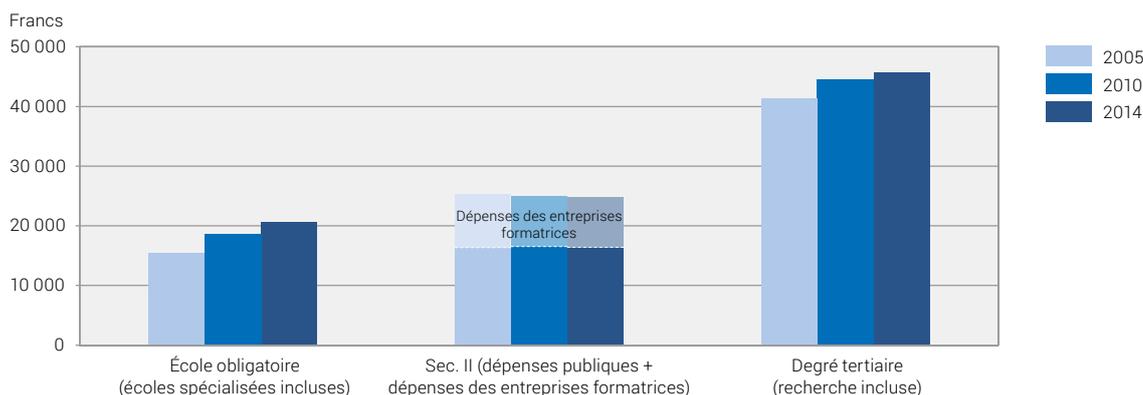
Sources: OFS – ÖBA, IPC, SDL, SIUS; AFF – SF

© OFS 2016

Dépenses par personne en formation

Personnes en formation pondérées*, dépenses d'éducation en valeurs nominales

G 13



* Exemple de pondération: personnes en formation année civile 2014 = (7/12 année scolaire 2013/14) + (5/12 année scolaire 2014/15)

Sources: OFS – ÖBA, SDL, SIUS; AFF – SF

© OFS 2016

Au degré secondaire II, les dépenses publiques ont progressé de 5% entre 2005 et 2014 (G12). Parallèlement, le nombre de personnes en formation s'est accru de 11%. Les dépenses par personne en formation restent constantes et s'élèvent en moyenne à 16 600 francs en 2014 (dépenses des entreprises formatrices non comprises) (G13).

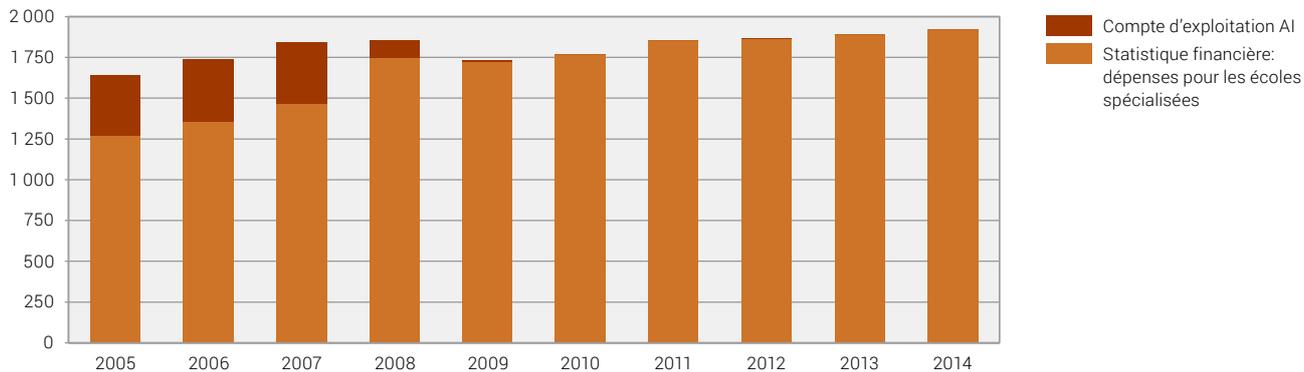
Au degré tertiaire, les dépenses publiques, y compris celles pour la recherche, ont presque doublé entre 2005 et 2014 (+48%) (G12). Le nombre d'étudiants a aussi fortement augmenté (+42%), une évolution liée entre autres à la création des hautes écoles spécialisées et des hautes écoles pédagogiques.

Les dépenses pour l'école obligatoire financent le degré primaire (y c. préscolarité/cycle élémentaire), le degré secondaire I, les écoles spécialisées et le domaine dit «École obligatoire, non mentionnée ailleurs». Cette dernière catégorie comprend les dépenses pour l'école obligatoire qui ne peuvent pas être imputées à un degré de formation spécifique. Depuis 2005, la part des dépenses affectées au degré primaire est restée inchangée à environ 35%. La part des dépenses pour le secondaire I diminue depuis 2010 et se situait à 20% en 2014. Environ un quart des dépenses tombe dans la catégorie «École obligatoire, non mentionnée ailleurs» et 10% sont consacrés aux écoles spécialisées.

Dépenses pour les écoles spécialisées

G 14

Valeurs nominales, millions de francs



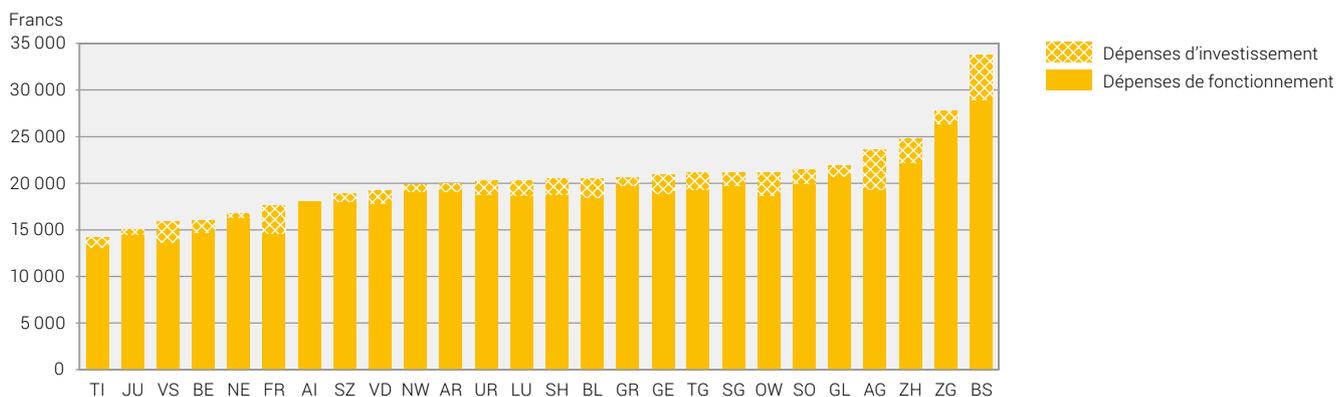
Sources: OFS – ÖBA; AFF – SF; OFAS – AI

© OFS 2016

Dépenses publiques d'éducation pour la scolarité obligatoire par personne en formation, en 2014

G 15

Personnes en formation pondérées*



* Personnes en formation année civile 2014 = (7/12 année scolaire 2013/14) + (5/12 année scolaire 2014/15)

Sources: OFS – ÖBA, SDL, SIUS; AFF – SF

© OFS 2016

Les dépenses pour les écoles spécialisées ont augmenté de 46% entre 2005 et 2014 (G14). Cette augmentation résulte en grande partie d'un transfert de l'assurance-invalidité (AI) aux cantons et aux communes. Avec l'entrée en vigueur en 2008 de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), les subventions de l'AI aux écoles spécialisées ont été supprimées. Depuis cette date, les cantons et les communes assument la totalité des dépenses pour ces établissements. Si l'on ajoute aux dépenses d'éducation les versements de l'assurance-invalidité, on obtient une hausse des dépenses pour les écoles spécialisées de 13% entre 2005 et 2014, ce qui correspond exactement à l'augmentation du nombre de personnes scolarisées dans ces écoles.

En comparaison cantonale, les dépenses par élève de l'école obligatoire variaient en 2014 de 14 200 francs au Tessin à 33 800 francs dans le canton de Bâle-Ville (G15).

Entre 2005 et 2014, les dépenses d'éducation par élève de l'école obligatoire ont augmenté dans tous les cantons (G16). La hausse la plus importante (+52%) a été relevée dans le canton de Bâle-Ville, canton qui a aussi enregistré les dépenses les plus élevées par personne en formation.

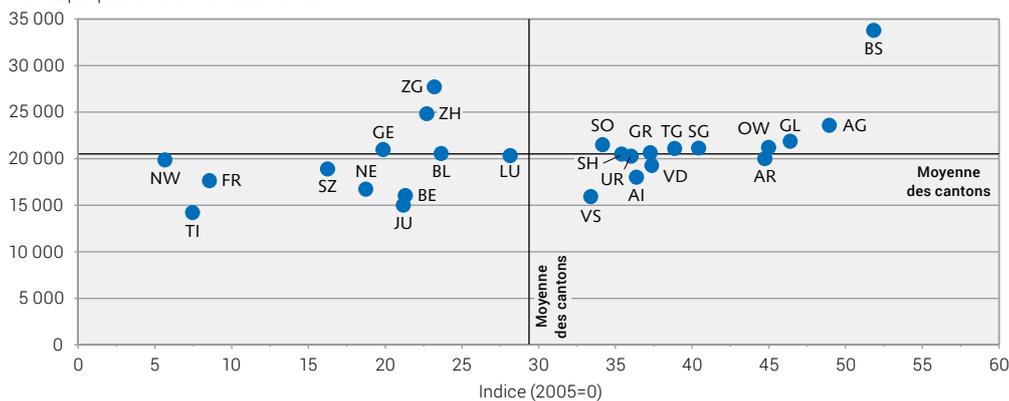
Tous degrés confondus, les pays de l'OCDE ont dépensé en moyenne 10 500 dollars (USD) en 2013 par personne en formation (G17). La Suisse se situe clairement au-dessus de cette moyenne, avec 19 000 USD par personne; seul le Luxembourg la devance avec 21 300 USD.

Dépenses publiques d'éducation pour la scolarité obligatoire par personne en formation, de 2005 à 2014

Personnes en formation pondérées*, dépenses d'éducation en valeurs réelles

G 16

Francs par personne en formation en 2014



* Exemple de pondération: personnes en formation année civile 2014 = (7/12 année scolaire 2013/14) + (5/12 année scolaire 2014/15)

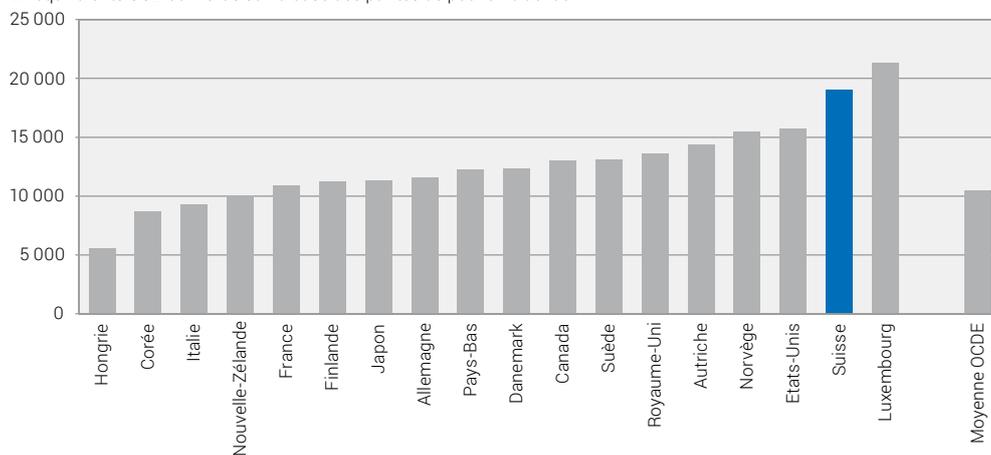
Sources: OFS- ÖBA, IPC, SDL, SIUS; AFF - SF

© OFS 2016

Dépenses d'éducation par personne en formation, en 2013

G 17

En équivalents USD convertis sur la base des parités de pouvoir d'achat



Données les plus actuelles: 2013

Italie: seulement les institutions de formation publiques à l'exception de celles du degré tertiaire

Canada: année de référence 2012; au degré tertiaire, uniquement les institutions de formation publiques

Suisse: uniquement institutions de formation publiques

Luxembourg: au degré tertiaire, uniquement les institutions de formation publiques

Source: OCDE - Regards sur l'éducation 2016

© OFS 2016

Nature des dépenses

Par dépenses d'éducation, on entend aussi bien les dépenses courantes que les dépenses d'investissement. Les dépenses courantes correspondent aux dépenses engagées chaque année par les institutions de formation pour assurer leur fonctionnement. En font partie la rémunération des enseignants, les frais d'entretien des bâtiments ou les loyers de ces bâtiments et d'autres installations. Les dépenses d'investissement sont des dépenses pour les biens et services dont l'utilisation dure plus d'une année, par exemple celles qui sont engagées pour la construction et la rénovation de bâtiments.

Comme les dix années précédentes, plus de 90% des dépenses totales d'éducation en 2014 étaient des dépenses courantes, le solde étant des dépenses d'investissement. Les proportions restent identiques quel que soit le degré de formation considéré.

Dans tous les cantons et pour tous les degrés, exception faite du degré tertiaire dans le canton de Bâle-Campagne, les dépenses courantes représentent plus des trois quarts de toutes les dépenses d'éducation. Les proportions varient entre 82% dans le canton d'Argovie et 100% dans le canton d'Appenzell Rh.-Int. à l'école obligatoire, entre 79% dans le canton de Bâle-Ville et 100% dans les cantons d'Obwald, de Schaffhouse et de Vaud au degré secondaire II et entre 42% dans le canton de Bâle-Campagne et 100% dans les cantons d'Appenzell Rh.-Int., des Grisons, d'Argovie, de Thurgovie et de Vaud au degré tertiaire.

Les dépenses courantes se composent essentiellement des salaires des enseignants (49% des dépenses courantes en 2014) et des autres catégories de personnel (18% des dépenses courantes en 2014). Les dépenses de rémunération de 24 milliards de francs en 2014 représentaient 73% des dépenses courantes, les dépenses de biens et services 16% et les autres dépenses courantes 11% (subventions et bourses d'études à des institutions privées et à des ménages). Cette répartition est restée presque inchangée depuis 2005.

La part de la rémunération dans les dépenses courantes dans les cantons s'échelonnait en 2014 entre 59% dans le canton d'Argovie et 80% dans le canton de Nidwald.

Les dépenses de rémunération ont augmenté de 28% en termes réels entre 2005 et 2014. Les dépenses de biens et services ont également enregistré une hausse de 35%.

Les pays de l'OCDE consacrent aussi environ 90% de leurs dépenses d'éducation aux dépenses courantes, dont la majeure partie sert à rémunérer le personnel (enseignant et autre).

Principale source de données

Les données relatives au financement public de l'éducation proviennent de la statistique financière (SF) de l'Administration fédérale des finances (AFF). Le modèle de la statistique financière sert de base aux rapports sur les finances publiques de la Suisse.

La statistique des dépenses publiques comprend les dépenses pour l'école obligatoire (écoles spécialisées incluses), le degré secondaire II (formation professionnelle initiale et écoles de formation générale) et le degré tertiaire (formation professionnelle supérieure et hautes écoles), ainsi que les dépenses pour la recherche fondamentale et la recherche et développement dans le domaine de la formation («R&D formation»).

La statistique des dépenses publiques d'éducation ne porte que sur les dépenses des collectivités publiques. Celles-ci comprennent les dépenses consacrées à l'enseignement public et les subventions à l'enseignement privé. Seules les formes collectives de formation sont prises en compte. Les dépenses induites par la formation «sur le tas», l'auto-éducation ou les leçons particulières ne sont pas considérées ici. Par ailleurs, seules les activités d'enseignement institutionnalisées, supposant l'immatriculation ou l'inscription des personnes en formation dans un établissement d'enseignement, ont été retenues.

En Suisse, les cantons sont souverains en matière d'éducation et de formation. Le financement de l'éducation et les décisions relatives aux dépenses effectuées dans ce domaine relèvent ainsi des compétences cantonales et communales. La Confédération participe aux dépenses d'enseignement essentiellement en versant des subsides aux cantons, notamment dans le domaine de la formation professionnelle et des hautes écoles.

Autres sources

| | |
|----------|---|
| SDL: | Élèves et étudiants (sans les hautes écoles) |
| SIUS: | Banque de données des étudiants et diplômés du système d'information universitaire suisse |
| CN: | Comptes nationaux |
| STATPOP: | Statistique de la population et des ménages |
| IPC: | Indice des prix à la consommation |
| OFAS: | Office fédéral des assurances sociales |
| OCDE: | Organisation de coopération et de développement économiques |

| | |
|----------------------------------|--|
| Éditeur: | Office fédéral de la statistique (OFS) |
| Renseignements: | schulstat@bfs.admin.ch |
| Rédaction: | Nicole Schöbi, OFS |
| Contenu: | Katrin Mühlemann, OFS; Nicole Schöbi, OFS |
| Série: | Statistique de la Suisse |
| Domaine: | 15 Éducation et science |
| Langue du texte original: | Allemand |
| Traduction: | Services linguistiques de l'OFS |
| Mise en page: | Section DIAM, Prepress/Print |
| Graphiques: | Section DIAM, Prepress/Print |
| Page de titre: | OFS; concept: Netthoevel & Gaberthüel, Bienne; photo: © Auke Holwerda – istockphoto.com |
| Impression: | en Suisse |
| Copyright: | OFS, Neuchâtel 2016 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée |
| Commandes d'imprimés: | Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, tél. 058 463 60 60, Fax 058 463 60 61, order@bfs.admin.ch |
| Prix: | gratuit |
| Téléchargement: | www.statistique.ch (gratuit) |
| Numéro OFS: | 1686-1400 |